

# Actions de Groupe Santé contre le laboratoire Sanofi pour l'Agréal

Mis à jour le 08/04/2020

Type d'action Actions juridiques ou institutionnelles

Le promoteur de l'action

## AAVAM - Association nationale de défense des intérêts des victimes d'accidents des médicaments

Territoire National

Responsable Georges Alexandre Imbert (Président)

Telephone 06 74 46 00 97

Courriel georgesalexandre.imbert@orange.fr

Site Internet <https://www.aaavam.eu/>

Adresse 10 Rue de la Paix, Paris 75002, France

### Plus d'infos sur l'association

**Objet de l'association** - Aide aux Victimes des accidents et maladies liés aux risques des médicaments.  
- Lutte contre les suicides et les actes de violences favorisés par les prescriptions de tranquillisants et de somnifères (anxiolytiques de la classe des Benzodiazépines et apparentés).

**Activités principales réalisées** Informations médicales et juridiques pour les victimes et leur ayant droit.

**Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée** 12 000 témoignages/ environ 3 000 cotisants

**Nombre de bénévoles** 12

**Nombre de salariés** Consultants, pas de salarié

**Territoire d'intervention de l'association** National

Description de l'action	Action de groupe déposée contre Sanofi pour le médicament Agréal au Tribunal de grande Instance de Nanterre Environ 1000 femmes se sont adressées à notre association pour des effets secondaires liés à la prise de ce médicament (principalement paralysie faciale) et une centaine de femmes ont participé à cette action de groupe Attente de l'accord du tribunal depuis 2 ans
Thématiques associées à votre action	Médicaments

# Actions de Groupe Santé contre le laboratoire Sanofi pour l'Agréal

Lieu(x) où se déroule(nt) l'action	Tribunal De Grande Instance, 179/191 Avenue Frederic et Irene Joliot Curie, 92020 Nanterre
Quand l'action a t-elle ou va t-elle débuter ?	01/11/2018
Quels sont vos objectifs par rapport à cette action ?	Mettre en lumière les risques de l'Agréal pour les patients et obtenir des indemnisations pour les victimes
Si votre action est terminée, avez-vous atteint vos objectifs ?	Non
Type de publics	Tous les publics
Qui sont les financeurs ?	Financement par l'AAAVAM
Territoire concerné par l'action	Urbain, Périurbain, Rural
Une évaluation a t-elle été faite ou est-elle prévue ?	Non
Un bilan est-il fait ou prévu ?	Non
Si oui, n'hésitez pas à en préciser les modalités (remis en interne, externe, résultats obtenus ou attendus, etc.)	Nous attendons toujours que le Tribunal accepte notre plainte
Fréquence de l'action - Est-ce une action :	Edition ponctuelle
Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?	Oui
Si oui, merci de préciser les outils utilisés	Dossiers des victimes, rapports, documentations, etc.
Y a-t-il eu, autour de l'action, des évènements, communications orales, écrites réalisés ?	Relations presse, Sur le site de votre association, Newsletters internes, Revue de l'association/Flyers/Affiches
Durée prévue	+ d'un an
Votre action a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic préalable ou d'une analyse des besoins du terrain ?	Oui

# Actions de Groupe Santé contre le laboratoire Sanofi pour l'Agréal

Merci de préciser	<p>10 années de procédure ; après le décès en 2015 de l'avocat à qui nous avons confié la défense des victimes (celles qui n'avaient pas de conseil personnel) ; après des expertises médicales judiciaires établissant un lien de causalité certain des séquelles constatées avec le médicament Agréal ; un constat : ces expertises judiciaires mettant pour la plupart en cause la responsabilité des médecins prescripteurs, qui n'avaient pas été assignés, sont difficiles à exploiter judiciairement.</p> <p>En ce qui concerne l'Agréal, les notices sont corrompues depuis la première autorisation de mise sur le marché, aucune ne mentionnant qu'il s'agit d'un neuroleptique. Des notices datant de 1997, alors que le psychotrope était commercialisé par le laboratoire Synthélabo, indiquent en des termes ambigus davantage d'effets indésirables que les notices plus récentes.</p>
Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)	Iatrogénie
Le territoire d'intervention de l'action couvre l'échelle	Nationale
Où votre action se déroule-t-elle ?	Tribunal
L'action est-elle coordonnée au niveau national ?	Oui